



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 AVRIL 2021

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 18

Procurations : 1

Convocation : 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Real, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA et Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Patricia GHYS.

M. LORD Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

013 / 2021 - OBJET : BUDGET COMMUNAL – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2021

Monsieur le Maire présente le tableau prévisionnel des subventions aux associations pour l'année 2021.

Il rappelle que les membres des bureaux de ces associations ne peuvent participer au vote de la présente délibération.

Prenant acte de cette obligation légale, Madame France PROFFIT et Madame Fabienne REDO quittent temporairement la séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose que les subventions pour l'année 2021 soient réparties comme suit :

ASSOCIATION	Montant proposé
Sport Corneilla	1 000,00 €
Sempre Joves	300,00 €
ULM	600,00 €
Tout pour les enfants	500,00 €
Amicale des sapeurs pompiers de Millas	150,00 €
Força Corneilla	400,00 €
Prévention Routière	40,00 €
Jardins familiaux	400,00 €
Neurones en Folie	300,00 €
La chorale Chœur du Riberal	100,00 €
Comité d'animation	5 000,00 €
Pétanque	300,00 €
Anciens combattants	300,00 €
Souvenir français	300,00 €
FC Têt	500,00 €
La chasse	300,00 €
3 Corneillas	400,00 €
Força Réal Insertion	1 000,00 €
Yoga	300,00 €
Tir à l'Arc	400,00 €
Cuisions Ensemble	500,00 €
Griot au cœur d'or	300,00 €
Orphelins des sapeurs pompiers LEDA	100,00 €
Section Jeunes Sapeurs Pompiers Millas	100,00 €
SHAK'HEADS assos millas musique gendarme	100,00 €
Parents élèves collège Millas	75,00 €
TOTAL	13 765,00 €

Après en avoir délibéré selon les modalités présentées ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- ✚ **D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations susmentionnées pour l'année 2021, les crédits ayant été inscrits au budget de l'exercice ;
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20210407-0132021-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021

**Le Maire,
René LAVILLE**

